

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 7 avril 2026

Objet : Adoption de l'avenant-type à la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial fixant les modalités de versement de l'indemnité télétravail et de complément de rémunération

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 7 avril deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 20 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 10 ;
 - représentés : 10.

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Marie CHAVANON
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Igor SEMO

Avaient donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Marie CHAVANON
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Monsieur Etienne FILLOL à Madame Françoise KERN
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Laurent LAFON à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO

Etaient absents et excusés :

Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Luc CAEDDU
Monsieur Pierre-Olivier CAREL
Madame Christine CERRIGONE
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Daniel GUERIN
Monsieur Frédéric MOLOSSI

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Adoption de l'avenant-type à la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial fixant les modalités de versement de l'indemnité télétravail et de complément de rémunération

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n° 2000-36 du 30 novembre 2000 portant création du service de remplacement, devenu la mission d'intérim territorial,

Vu la délibération n° 2023-75 du 29 novembre 2023, actualisant le forfait de la mission d'intérim et approuvant la nouvelle convention type pour la mission d'intérim territoriale,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD),

Considérant que certaines collectivités et établissements publics ayant conventionné se sont manifestés auprès du CIG afin de verser l'indemnité télétravail et un complément de rémunération lié aux fonctions occupées,

Considérant qu'il y a lieu de préciser pour les collectivités et établissements publics ayant déjà conventionné, les modalités de mise en œuvre de l'indemnité télétravail des agents de la mission d'intérim territorial,

Considérant qu'il y a lieu de permettre le versement d'un complément de rémunération lié aux fonctions occupées par les agents intérimaires et qu'il convient de fixer les modalités de remboursement de ses éléments,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la conformité réglementaire en matière de traitement des données.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ADOPTE un avenant-type à la convention-type d'adhésion à la mission d'intérim territorial.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris